

Haïti. Justice. *Bulletin des lois et actes; 1<sup>er</sup> Janvier - 31 Décembre 1948; Édition officielle.*  
Port-au-Prince : Imp. de l'État, 1952? pp. 804-805.

**Loi rétablissant le quartier de Saut-d'Eau ou Ville-Bonheur en commune de 5ème classe**

# LOI

## LE CORPS LEGISLATIF

Vu les articles 2 et 61 de la Constitution;

Considérant que le «Saut d'Eau» ou Ville Bonheur a toujours été un centre important tant au point de vue de ses sites naturels propres à attirer des touristes, qu'au point de vue de son rapport matériel à l'économie nationale; que néanmoins ce centre érigé en Commune sous le Gouvernement de Vincent a été réduit en quartier sous le Gouvernement de Lescot;

Considérant que l'état des recettes actuelles, l'évolution de cette communauté veulent que ce centre soit de nouveau érigé en Commune;

A voté la loi suivante:

Article 1er.— Le Quartier de Saut-d'Eau ou Ville-Bonheur est rétabli en Commune de cinquième Classe.

Article 2.—La Commune reprend ses anciennes délimitations.

Article 3.— La présente loi abroge toutes lois ou dispositions de lois, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera exécutée à la diligence du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Fait à la Chambre des Députés, à Port-au-Prince, le 12 Août 1948, An 145ème de l'Indépendance.

Le Président: Dr. Jh. LOUBEAU  
Les Secrétaires: L. STEPHEN, L. MILORD, a. i.

Donné à la Maison Nationale, à Port-au-Prince, le 1er. Septembre 1948, An 145ème de l'Indépendance.

Le Président, a. i.: OFFRANE POUX  
Les Secrétaires: E. ELIZEE, B. BOISROND

**AU NOM DE LA REPUBLIQUE**

Le Président de la République ordonne que la Loi ci-dessus soit revêtue du Sceau de la République, imprimée, publiée et exécutée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 9 Novembre 1949,  
An 146ème de l'Indépendance.

DUMARSAIS ESTIME

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:  
LOUIS RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce:  
NOE FOURCAND FILS

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, du Tourisme et des Cultes:  
Dr. VILFORT BEAUVOIR

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nationale:  
LUCIEN HIBBERT

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et du Travail:  
Dr. FRANCOIS DUVALIER

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale:  
RAYMOND DORET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:  
PIERRE NAZON

---